Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251217-D20251201-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 17 décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	10	12
Date de la convocation		
11 décembre 2025		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
19 décembre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
12	00	00

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 11 décembre 2025.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic.

Absents excusés ayant donné procuration : PALIERNE Fabrice (pouvoir à VETIER Anthony), BASLÉ Marie-Josèphe (pouvoir à DUFLOS Béatrice) RENAULT Serge (ESNAULT Véronique).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, DESILLE Yvan ESNAULT Véronique.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20251201 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation (délibération du 23 mai 2020 n° 2020.05.04) :

- Décisions relatives au droit de préemption :

Numéro DIA	Date dépôt	Localisation	Parcelles	Nature	Décision DPU
035 097 25 V0017	01/12/2025	1 Allée des Jonquilles	AB 574 : 889 m2	Bâti	Renonciation
035 097 25 V0018	01/12/2025	6 Rue Marie Lourdais	AD618 : 635 m2	Bâti	Renonciation
035 097 25 V0019	04/12/2025	61 Rue Notre Dame de Lourdes	AD 427 : 1934 m2 AD 429 : 156 m2 AD 430	Bâti	Renonciation

- Décisions relatives aux dépenses d'investissement, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Dates	Objets
08/12/2025	Remplacement Projecteurs terrain foot 1 – CITEOS – 33 852.00€

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 19 décembre 2025
et publication et/ou notification le : 19 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251217-D20251201-DE

➢ **DECISION :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

A l'unanimité (pour : 12 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 17 décembre 2025
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35680 DOMALAIN